



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 24 novembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de FOUGEROLLES-SAINT-VALBERT, s'est réuni sous la présidence de Monsieur **Benoît MIEGE**, Maire, en la Mairie de FOUGEROLLES-SAINT-VALBERT.

Nombre de Conseillers Municipaux : en exercice : 29 ; présents : 23 ; qui ont pris part au vote : 29
Date de convocation du Conseil Municipal : 18 novembre 2022

Présents : MM. Benoît MIEGE, Alain GRILLOT, Mme Christiane OUDOT, M. Michel DAVAL, Mme Christiane GROSJEAN, MM. Michel ANDREUX, Benjamin ROULEAU, Mme Nathalie LARRIERE, M. Jean-Pierre ARGENTON, Mmes Véronique GROSMIRE, Patricia AUBRY, Isabelle GROSJEAN, Véronique GROSJEAN, Corinne THIERY, Vanessa MOUGENOT, MM. Rémy CREUSOT, Florent VILLEMIN, Anthony VAUBOURG, Sylvain VERNIER, Mme Marine GRAVIER, M. Aurélien GRAS, Mmes Claudie JAILLET et Béatrice PEUREUX

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Valérie HAEHNEL à Mme Christiane OUDOT, M. Paul NIGAY à M. Michel ANDREUX, M. Thierry LE BRAY à M. Alain GRILLOT, Mme Karine MOUGENOT à M. Benoît MIEGE, M. Cyril BALLETT à M. Benjamin ROULEAU, Mme Emilie CAPUTO-ROULEAUX à M. Florent VILLEMIN

Absent(s) excusé(s) : néant

Absent(s) non excusé(s) : néant

Secrétaire de séance : Mme Vanessa MOUGENOT

Délibération n°2022-068 : Forêt – Aménagement forestier 2022-2036

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'article L212-1 du Code Forestier dispose que les bois et forêts relevant du régime forestier sont gérés conformément à un document d'aménagement approuvé pour les biens des collectivités par arrêté du représentant de l'Etat dans la région, après accord de la collectivité. Le document d'aménagement est un document de gestion qui prévoit l'aménagement forestier nécessaire à chaque bois ou forêt relevant du régime forestier, dans le respect de la directive régionale d'aménagement ou du schéma régional d'aménagement qui lui est applicable. (Article D212-1 du Code Forestier). Le document d'aménagement est préparé par l'Office National des Forêts (Article D212-2 du Code Forestier).

MM. Olivier LAURAND, Thibaut IMBERT et Stéphane GRANDJEAN, de l'Office National des Forêts, exposent les grandes lignes du projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

La Commission Forêt s'est réunie les 23 septembre 2021 et 27 septembre 2022 à ce sujet.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, après délibération, et à la majorité (25 POUR, 0 CONTRE, 4 ABSTENTIONS),

EMET un avis favorable au projet d'aménagement forestier 2022-2036 proposé par l'Office National des Forêts,

DEMANDE aux services de l'Etat l'application des dispositions du 2° de l'article L122-7 du Code Forestier pour cet aménagement, au titre des réglementations propres à NATURA 2000 et à la protection des monuments historiques, conformément aux dispositions des articles R12-23 et R122-24 du Code Forestier,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
suivent les signatures au registre,
pour copie conforme.

Le Maire,
Benoît MIEGE



Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Acte reçu par: Sous-Préfecture de LURE

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2022-11-28(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: COMMUNE DE FOUGEROLLES-SAINT-VALBERT

N° de SIREN: 200082634

Numéro Acte de la collectivité locale: 2022_68

Objet acte: 2022-068 Forêt ? Plan d'aménagement forestier

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 3.5.1-Affouage - Bûcheronnage - ONF

Identifiant Acte: 070-200082634-20221124-2022_68-DE

Rapport d'erreur(s):